

## **Arrêté temporaire de restriction de circulation Etude géotechnique – Kerdelvas Nevez**

**N°ARR2021-060**

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1 et L 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu la demande du 21 septembre 2021 adressée par la Sté GEO<sup>2</sup>Concept de Dirinon sollicitant l'autorisation d'effectuer une étude géotechnique, rue de Kerdelvas Nevez,

Considérant qu'en raison de ces travaux, il y a lieu d'apporter des restrictions de circulation afin de garantir la sécurité des usagers aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général ;

### **ARRETE**

**Article 1er :** du lundi 4 octobre 2021 jusqu'à la fin des travaux, la circulation des véhicules de toute sorte sera alternée, sur la rue « Kerdelvas Nevez » afin de réaliser une étude géotechnique pour assainissement collectif.

Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise des travaux.

**La signalisation sera adaptée suivant l'avancement du chantier.**

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

L'accès des riverains à leur propriété devra également être possible.

**Article 2 :** La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de la Sté GEO<sup>2</sup>Concept.

**Article 3 :** Pendant les périodes d'inactivité du chantier, notamment de nuit et les jours non ouvrables, la signalisation sera adaptée aux seules restrictions de circulation qui seront maintenues.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ploudalmézeau.

Fait à PORSPODER, le 24 septembre 2021

 Le Maire,  
Yves ROBIN